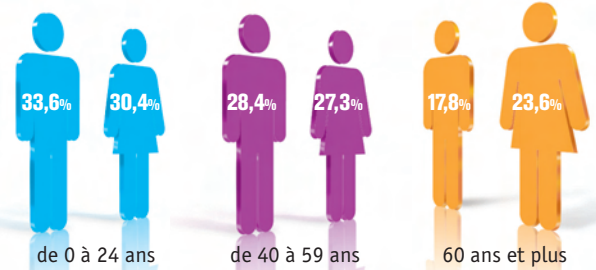


# Ardennes : les bonnes raisons



Au nord de la France, le département des Ardennes occupe une situation géographique unique, avec une ouverture directe sur tout le nord-est européen. Il se trouve ainsi au cœur d'une Union Européenne en plein développement et d'un marché direct de quelque 250 millions d'habitants.

Le département est desservi par voies fluviale, aérienne, ferroviaire (avec le TGV Est Européen depuis juin 2007) et autoroutière (se déployant vers le Bénélux au nord, Paris à l'ouest et l'Allemagne à l'est).

Les Ardennes se distinguent par une forte tradition industrielle - le département reste l'un des plus industrialisés de France et emploie 40 % de sa population active dans ce secteur - tout en ayant su prendre le double chemin de l'innovation technologique et de la qualité, pour élargir l'offre de production et répondre aux exigences des donneurs d'ordres.

Il figure également aux premiers rangs des départements français exportateurs, grâce au dynamisme de l'ensemble des entreprises qui contribuent au maintien d'une balance commerciale excédentaire depuis plus de 20 ans.

En outre, les dispositifs mis en place par les collectivités publiques et l'Etat - voire la Communauté Européenne - participent à l'attractivité du territoire.

Le dispositif « Zone franche », par son caractère exceptionnel, vient renforcer tout ce que recherchent les entreprises et les entrepreneurs, dans le département des Ardennes.

Nous vous proposons de le découvrir dans les pages suivantes.

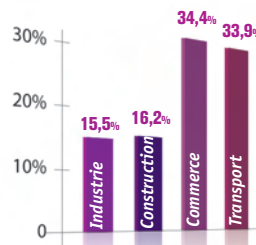
## Un large éventail d'aides

Dans le cadre légal et réglementaire, l'Europe, l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général et des collectivités locales offrent un large éventail d'aides dont peuvent bénéficier, sous certaines conditions, les entreprises. Citons notamment les aides :

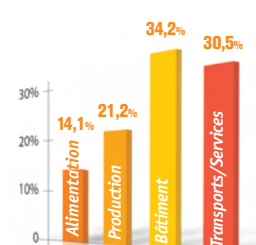
- à la création ou à la reprise d'entreprise,
- à l'emploi et à la formation,
- à la sécurité et aux conditions de travail,
- au développement et à l'investissement,
- à l'innovation et au transfert de technologie,
- au développement à l'international, au financement du haut et du bas de bilan,
- à la protection de l'environnement et au développement durable,
- ainsi que des aides sectorielles (agro-alimentaire, tourisme, etc)...

Pour plus de renseignements sur les aides disponibles, contactez la CCI des Ardennes :  
Hubert Rosoy,  
tél : 03 24 56 62 68  
mail : hrosoy@ardennes.cci.fr

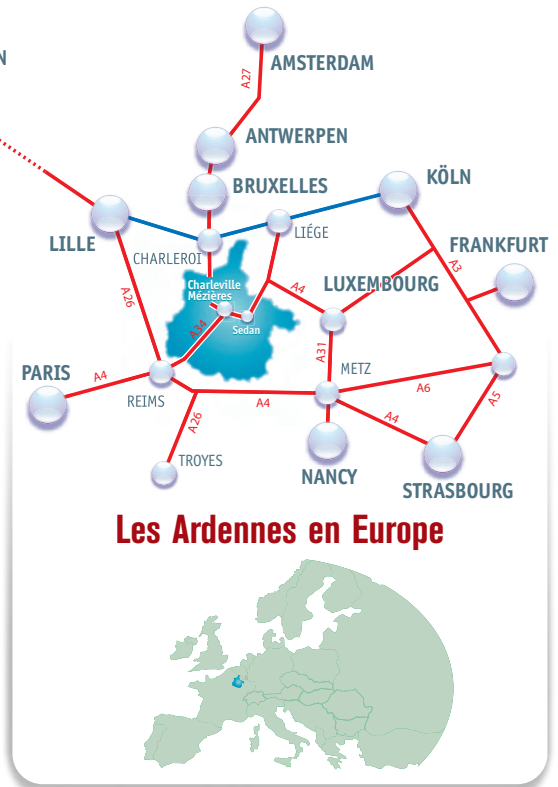
Répartition de l'emploi par secteur d'activité  
Sources : fichiers consulaires des CCI et CMA, 2007



Répartition de l'activité artisanale  
Sources : Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes, 2007



# Les Ardennes (08) : une situation géographique privilégiée et stratégique



- Parc d'activités
- TGV
- Port fluvial
- Aéroport
- Plaisance

**Bruxelles National**  
**BELGIQUE**  
**Bruxelles Sud**  
**Charleroi**

\*à partir de Charleville-Mézières



**Paris**  
TGV Est : 1h30\*

TGV Est :  
45 min\*  
**Reims**

**Châlons-en-Champagne**